



Frais de notaire pour rachat de parties communes

Par **Mdou**, le **10/01/2011** à **15:36**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement dans une copropriété (année30) et nous avons obtenu un accord de principe pour une cession au prix de 1euro symbolique de 3 parties communes (un toilette commun, notre pallier et les combles) lors de la dernière AG.

L'ensemble représente environ 12m² (carrez) 70m² (sol). Nous souhaiterions connaître précisément les démarches qui nous permettrons de régulariser la situation et un montant approximatif des frais de notaire que cette cession va engendrer avant toute officialisation.

A combien se montent les frais fixes de notaire ? Les honoraires sont-ils calculés sur le prix de vente ou sur la valeur des parties vendues ?